Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 octobre 2026 à 18 h 45

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.02 Période de questions du public

40 – Réglementation

40.01 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027)*. (1267185004)

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.01

2026/10/06
18:45

Dossier # : 1267185004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027).

Avis de motion est donné par le [indiquer le titre (le conseiller ou la conseillère) suivi du nom du membre du conseil] de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027)* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.
Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est recommandé :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027)* ».

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-09-28 12:45

Signataire : Annick DUCHESNE

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267185004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027).

CONTENU

CONTEXTE

Au cours de l'année 2012, l'Administration a entrepris une réflexion en profondeur sur le financement des arrondissements. L'objectif de la démarche était de développer un modèle de financement qui assurerait une plus grande équité entre les arrondissements et une meilleure compréhension de la base de détermination des transferts provenant de la ville centre. À cette allocation des transferts centraux s'ajoute la cession d'un espace fiscal de 0,05 $ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière, consentie en 2013. La *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) prévoit un dépôt du rôle d'évaluation foncière tous les trois ans et pour trois exercices financiers municipaux consécutifs. Le dernier rôle foncier a été déposé en septembre 2025. Les variations au rôle foncier sont étalées sur un horizon de trois ans. Un document est joint au présent dossier pour de plus amples détails concernant le rôle d'évaluation foncière 2026-2028.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210321 – 1 décembre 2025 - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026).(1258286007)
CA24 210264 - 10 octobre 2024 - Adoption, sans changement, du *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025)* (RCA24 210010). (1248286010)

CA23 210268 - 7 novembre 2023 - Adopter sans changement le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (RCA23 210009), (1238286005)

CA22 210289 - 6 décembre 2022 - Adopter sans changement le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (RCA22 210010). (1228286007)

CA21 210279 - 7 décembre 2021 - Adopter sans changement le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (RCA21 210016). (1218286008)

CA20 210262 - 1er décembre 2020 - Adopter sans changement le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (RCA20 210012). (1208747031)

DESCRIPTION

Considérant l'espace fiscal instauré par la Ville de Montréal et le fait que les transferts

centraux (taxation Montréal) provenant de la ville centre sont insuffisants pour assumer la totalité des services offerts par l'Arrondissement de Verdun à ses citoyens, l'Arrondissement se voit contraint de considérer le maintien de l'imposition d'une taxe sur les services pour assurer des services de proximité de qualité aux citoyens.
Il est donc recommandé d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2027 permettant l'imposition d'une taxe de 0,0680 $ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière.

Taxe locale sur les services : l'ajustement de la taxe locale est mesuré et nécessaire

Les coûts liés à la prestation des services municipaux augmentent d'année en année, notamment en raison de l'inflation et de la hausse des coûts d'exploitation. Comme les revenus versés à l'arrondissement (transferts centraux) ne progressent pas au même rythme, un ajustement de la taxe sur les services est requis afin de maintenir les services .

Cette mesure représente un impact estimé de 0,96 % sur la charge fiscale globale.

L'ajustement proposé permet :

- De maintenir les services.
- D'éviter des déficits récurrents.
- De réduire la dépendance aux surplus.
- De financer les besoins croissants liés à la population et aux infrastructures.

JUSTIFICATION

La taxe relative aux services représente 26,9% du financement du budget de 2027 de l'Arrondissement de Verdun.
Il est à noter que l'effet de ce changement sur la taxe locale sur les services, dans l'ensemble des charges fiscales, est de 0,96 %. À titre d'exemple, l'impact financier moyen est estimé à 46 $ annuellement pour un condo ayant une valeur au rôle foncier en 2027 de 642 091 $ et de 83 $ pour une maison unifamiliale ayant une valeur de 1 160 315 $. Ces montants s'expliquent par l'effet combiné de la hausse du montant du rôle d'évaluation foncière étalée sur trois ans et de l'indexation des taux de la taxe locale de 12 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le revenu anticipé lié au taux d'imposition de 0,0680 $ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière pour l'année 2027 est de 12 270 600 $, ce qui représente une augmentation de 1 515 000 $ comparativement à 2026, incluant les recettes prévues pour la croissance économique.
En 2027, les revenus de la taxe relative aux services passent de 10 755 600 $ à 12 270 600 $, soit une hausse de 1 515 000 $ ou de 14,1 %, qui reflète l'effet combiné de l'indexation du taux de 12 % et de la croissance immobilière sur le territoire.
Il est à noter que la taxation locale représente 26,9 % de la stratégie de financement de l'Arrondissement pour 2027, comparativement à 24,8 % en 2026.

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2027 et prendra effet à compter du 1er janvier 2027.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ce qui a trait aux priorités suivantes du *Plan stratégique Montréal 2030* :
12 - Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation

des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective;

19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

TEST CLIMAT

s.o

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s.o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement - CA du 3 novembre 2026;
Publication pour l'entrée en vigueur du règlement - semaine qui suit le CA du 3 novembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amine HAMZAOUI, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseiller(-ere) en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-08-04

Simona STOICA STEFAN
Cheffe de division Ressources financières et matérielles (Intérim)